



#LACRESSTEXPLIQUE

10 BONNES PRATIQUES DE L'ESS

Devenez en Guyane, un acteur engagé de l'ESS...



l.

MISSION SOCIALE

Définir une mission sociale et la placer au cœur de son projet d'entreprise.







PARTIES PRENANTES

Impliquer les parties prenantes dans la gouvernance de l'entreprise.







RELATIONS DE PARTENARIAT

Privilégier les relations de partenariat plutôt que de concurrence.

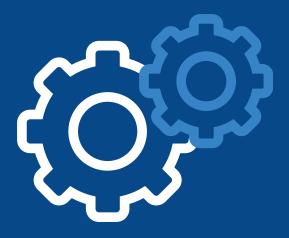






COOPÉRATION

Favoriser la coopération entre acteurs de l'ESS et de l'économie traditionnelle.







RESPONSABILITÉ SOCIALE

Promouvoir la transparence et la responsabilité sociale de l'entreprise.



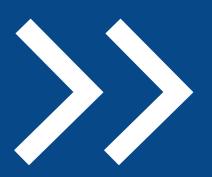




PRATIQUES DE GESTION

Développer des pratiques de gestion respectueuses des personnes et de l'environnement.





7. INNOVATION SOCIALE

Soutenir l'innovation sociale et la recherche de solutions durables aux enjeux de société.







ANCRAGE TERRITORIAL

Favoriser l'ancrage territorial et la participation citoyenne.









FORMATION ET COMPÉTENCES

Favoriser la formation et le développement des compétences de ses collaborateurs.







ESSAIMAGE ET CULTURE

Contribuer à l'essaimage et à la diffusion de la culture de l'ESS.





L'ESS, UNE OPORTUNITÉ

En adoptant ces bonnes pratiques, vous pouvez contribuer à renforcer l'impact social de votre entreprise et à favoriser le développement d'une économie plus solidaire et responsable en Guyane.



Contacts



0594 20 76 70

contact@cress-guyane.org

www.cress-guyane.org